



Assemblée parlementaire de l'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité

*Salle plénière Sejm
Sejm et Sénat de la République de Pologne
Varsovie, République de Pologne*

dimanche 27 mai 2018

LISTE DE PRÉSENCE

Président f.f.	Michael R. TURNER (États-Unis)
Rapporteur général	Joseph A. DAY (Canada)
Rapporteur de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité	Attila MESTERHAZY (Hongrie)
Rapporteuse de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Rapporteur spécial	Wolfgang HELLMICH (Allemagne)
Président de l'AP-OTAN	Paolo ALLI (Italie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Mimi KODHELI Xhemal QEFALIA Perparim SPAHIU
Belgique	Georges DALLEMAGNE Karolien GROSEMANS Christophe LACROIX Veli YÜKSEL
Bulgarie	Hristo GADZHEV
Canada	Leona ALLESLEV Rachel BLANEY Gwen BONIFACE Jane CORDY Darren FISHER Cheryl GALLANT Tom KMIEC Pierre PAUL-HUS Vernon WHITE Borys WRZESNEWSKYJ
Croatie	Furio RADIN Nenad STAZIC
République tchèque	Jan FARSKY Patrik KUNCAR
Danemark	Marie KRARUP
Estonie	Ants LAANEOTS
France	Jean-Noël GUÉRINI Ronan LE GLEUT Sonia KRIMI Jean-Marc TODESCHINI
Allemagne	Alexander S. NEU Gerold OTTEN
Grèce	Andreas LOVERDOS
Hongrie	Lorinc NACSA

Italie	Cristina DE PIETRO Franco PANIZZA Domenico SCILIPOTI ISGRO Luciano URAS Vito VATTUONE
Lettonie	Artis RASMANIS
Lituanie	Rasa JUKNEVICIENE Juozas OLEKAS
Pays-Bas	Bastiaan van APELDOORN Franklin van KAPPEN Menno KNIP Raymond de ROON Herman SCHAPER
Norvège	Harek ELVENES Trond HELLELAND
Pologne	Czeslaw MROCZEK Marek OPIOLA Marek PEK Miroslaw SUCHON
Portugal	Joao REBELO
Roumanie	Nicu FALCOI
Slovaquie	Karol FARKASOVSKY Martin FEDOR Eduard HEGER Anton HRNKO
Espagne	Maria José GARCIA-PELAYO José Manuel MARMOL Gabino PUCHE
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM Michael GAPES Lord HAMILTON OF EPSOM Lord JOPLING Nicholas SOAMES John SPELLAR Bob STEWART
États-Unis	Rob BISHOP Gerald CONNOLLY Rick LARSEN Ted POE Linda SANCHEZ
Délégations associées	
Arménie	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Dominik SCHROTT
Azerbaïdjan	Malahat IBRAHIMGIZI
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC
Finlande	Eero HEINALUOMA
Serbie	Vladimir DJUKANOVIC
Suède	Karin ENSTRÖM Björn von SYDOW
Suisse	Chantal GALLADÉ
l'ex-République yougoslave de Macédoine ¹	Afrim GASHI Katerina KUZMANOVSKA

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Ukraine

Iryna FRIZ
Serhiy LARIN
Oleksii SKRYPNYK
Oksana YURYNETS

Parlement européen

Anna FOTYGA
Norica NICOLAI

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie

Abdelkader KEMOUNE

Maroc

Mohammed AZRI

Observateurs parlementaires

Assemblée du Kosovo

Xhavit HALITI

Slobodan PETROVIC

Kazakhstan

Nurzhan NURSIPATOV

Conseil national palestinien

Mohammed S.M. HEGAZI

Invité parlementaire

Afghanistan

Mohammad Rahim HASSANYAR

Khalid A. PASHTOON

Intervenants

Mariusz BLASZCZAK, ministre de la défense nationale de la République de Pologne

Major General Adam JOKS, chef d'état-major adjoint des forces armées polonaises

Général de brigade Stanislaw KACZYNSKI, commandant adjoint de la 16^e brigade mécanisée de Poméranie

Raffaello PANTUCCI, directeur des études de sécurité internationale, RUSI (*Royal United Services Institute*)

Secrétariat international

Ethan CORBIN, directeur

Jailee RYCHEN, coordinatrice

Sante FIORELLINI, assistant de recherche

Greta TUMBRINK, assistante de recherche

I. Remarques préliminaires de Michael R. Turner (États-Unis), président f.f.

1. **Michael R. Turner**, président f.f. de la commission de la défense et de la sécurité, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et remercie la délégation de la Pologne pour l'organisation de la session du printemps 2018 de l'Assemblée. Il rappelle que l'année 2018 marque le centième anniversaire du retour de la Pologne à l'indépendance, mais également de la création de la première République démocratique de Géorgie. Enfin, le président f.f. revient sur les procédures qui régiront le déroulement général de la réunion et rappelle aux membres l'heure et le lieu de la session plénière qui se tiendra le lundi 28 mai.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [062 DSC 18 F]

2. **Le projet d'ordre du jour [062 DSC 18 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité tenue à Bucarest, Roumanie, les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 [244 DSC 17 F]

3. **Le compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité tenue à Bucarest, Roumanie, les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 [244 DSC 17 F] est adopté.**

IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F]

4. Le président invite les participants à examiner les *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F]. Les membres de la commission ne formulent aucun commentaire.

V. Table ronde avec Mariusz BLASZCZAK, ministre de la défense nationale de la République de Pologne sur *Le rôle de l'OTAN dans ses réponses aux défis posés aux Alliés* et le général de division Adam JOKS, chef d'état-major adjoint des forces armées polonaises sur *Le rôle et le développement des forces armées de Pologne*

5. Le président présente le premier orateur, **M. Mariusz Blaszczak**, ministre de la défense nationale de la République de Pologne.

6. Le ministre souligne l'intérêt de cette réunion et insiste sur la contribution que le pouvoir législatif apporte au renforcement des capacités de défense en garantissant les décisions politiques et en autorisant les financements. Les accords internationaux, dit-il encore, sont toujours plus aisés à conclure lorsque le débat parlementaire mené à l'échelle internationale va au fond des choses, raison pour laquelle l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a un rôle de premier plan à jouer en la matière.

7. Le ministre évoque ensuite l'environnement sécuritaire actuel. Les menaces conventionnelles émanant des États conventionnels n'ont pas disparu, affirme-t-il. Il rappelle les violations perpétrées par la Russie à l'encontre de la souveraineté et de l'indépendance de ses voisins. Au contraire de l'Occident, la Russie a gardé des forces conventionnelles interarmes, ce qui lui confère un avantage sur les membres de l'OTAN. Malgré l'avantage technologique dont jouissent ces derniers, la Russie est mieux préparée que l'Alliance à une guerre conventionnelle.

8. Le ministre évoque ensuite les efforts que déploie l'OTAN pour relever ces défis. Il rappelle que l'Alliance est en train de renforcer sa posture de défense dans les États baltes et en Pologne, et forme le vœu que le sommet devant se tenir à Bruxelles en juillet marquera une étape

supplémentaire sur la voie d'une consolidation des capacités de défense et de dissuasion de l'Alliance. Il souligne la nécessité de développer une structure de commandement plus performante, et ajoute que la Pologne est désireuse de s'engager dans un tel projet et dispose des moyens nécessaires à cette fin. Il prône également la mise sur pied de nouvelles forces à niveau élevé de préparation, ainsi que l'élaboration de plans de défense plus détaillés et de plans d'entraînement adaptés en vue de renforcer la défense du territoire allié. Certes, ces différents projets devront être consacrés par des décisions au cours du prochain sommet, mais il faudra également que chaque État membre se montre prêt à investir.

9. Il souligne par ailleurs que la Russie ne constitue pas l'unique menace. Il faut également compter avec les graves défis présents sur les flancs sud et sud-est, notamment le terrorisme radical d'inspiration islamique. La coalition mondiale contre Daech en Iraq et en Syrie peut apporter une contribution importante dans ce contexte, mais il importe également d'instaurer un cadre d'entraînement à long terme qui permette à ces pays d'être indépendants et d'assurer eux-mêmes leur sécurité. De même, il revient sur la nécessité de s'attaquer aux conséquences négatives du terrorisme, entre autres à la crise migratoire. Il se félicite du renforcement des missions en Iraq et en Afghanistan et indique que de nouvelles initiatives comme le pôle OTAN pour le sud établi à Naples aideront à coordonner l'action des Alliés dans la région.

10. Le ministre nourrit l'espoir que le prochain sommet de l'OTAN consacrera le maintien de la politique de la porte ouverte en faveur de candidats alignés sur les normes de l'Alliance. La Pologne espère également que la déclaration du sommet de Bucarest de 2008 appelant à l'appui d'une adhésion, à terme, de l'Ukraine et de la Géorgie sera mise en œuvre, car il s'agit, avec la République de Moldova, des pays les plus exposés aux menaces de la Russie. Il revient sur le rôle qu'a joué l'AP-OTAN dans le renforcement de la relation de l'Alliance avec les pays partenaires ainsi que dans l'appui aux réformes à opérer par ces derniers pour se hisser au niveau des normes de l'OTAN, et rappelle le rôle déterminant de la collaboration interparlementaire dans les années 1990, lorsque la Pologne se préparait à rejoindre l'OTAN.

11. La Pologne, poursuit le ministre, est favorable à une coopération plus poussée entre l'UE et l'OTAN. Le ministre souligne les retombées d'une telle synergie du point de vue des capacités militaires, de la gestion des crises et de la collaboration avec les pays partenaires. Une coopération UE-OTAN renforcée nous permettra de relever le défi posé par les menaces hybrides. Le ministre revient également sur l'importance de la mobilité des forces armées et sur la manière dont une coopération UE-OTAN devrait renforcer cette dernière. Il faut que l'UE, lorsqu'elle développe ses infrastructures, tienne compte des exigences de l'OTAN. Il rappelle aussi que la Pologne soutient l'initiative CSP (Coopération structurée permanente) de l'UE qui, selon lui, doit compléter l'action de l'OTAN plutôt que la concurrencer. Enfin, il se félicite de la coopération entre l'AP-OTAN et le Parlement européen.

12. Le ministre aborde ensuite la question du développement des forces armées polonaises. Bien que destinées avant tout à défendre le territoire polonais, ces dernières peuvent également être déployées pour défendre d'autres Alliés et participer à des opérations internationales. En 2017, la Pologne a accepté tous les objectifs de planification de l'OTAN et a mis en place un cadre de financement solide et à long terme pour les forces armées nationales. Les dépenses de défense de la Pologne atteignent d'ores et déjà 2 % du PIB et continueront de croître. Elles s'établiront à 2,1 % et à 2,5 % du PIB d'ici à 2020 et 2030 respectivement. L'enveloppe des dépenses de défense sera calculée conformément aux normes de l'OTAN.

13. L'intervenant revient ensuite sur les contributions de la Pologne aux opérations. La Pologne est pays hôte pour un des groupements tactiques multinationaux assurant la présence avancée rehaussée (eFP), et accueille le QG de la division multinationale Nord-Est. Elle a également fourni des forces au bataillon multinational eFP stationné en Lettonie. Le ministre met l'accent sur l'efficacité du soutien fourni par la Lettonie en tant que pays hôte assuré. La Pologne sera le pays cadre de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) en 2020.

Enfin, le ministre rappelle les contributions apportées par son pays à la Présence avancée adaptée (tFP) en Roumanie.

14. La Pologne fournit par ailleurs un soutien aux partenaires situés à l'est de l'Alliance, en particulier l'Ukraine et la Géorgie. Elle appuie les réformes du secteur de la défense ukrainien et apporte des conseils au ministère de la défense de ce pays, notamment dans des domaines comme la logistique, l'instruction militaire, les forces d'opérations spéciales et la police militaire. La Pologne est par ailleurs intégrée à la brigade réunissant des soldats lituaniens, polonais et ukrainiens, et soutient le renforcement des forces d'opérations spéciales et de police militaire de la Géorgie.

15. Enfin, le ministre rappelle l'engagement de la Pologne dans les opérations internationales. Les forces polonaises participent à la mission *Resolute Support* en Afghanistan, à la coalition mondiale contre Daech, aux opérations de l'OTAN en mer Égée et dans la Méditerranée, à la mission d'entraînement en Iraq et au pôle régional pour le Sud établi à Naples.

16. Le président présente l'intervenant suivant, le **général de division Adam Joks**, chef d'état-major adjoint des forces armées polonaises.

17. Le général Joks fait le point sur les incidences positives et négatives qu'ont la mondialisation et les progrès technologiques rapides sur la sécurité internationale. Les principales menaces restent le terrorisme international, les cyberattaques, la prolifération des armes de destruction massive, les troubles civils et les crises militaires locales et régionales dans les régions jouxtant les frontières de l'OTAN et de l'UE. Des puissances régionales comme la Russie et la Chine cherchent par ailleurs à mettre en place des sphères d'influence. La Russie n'hésite pas à recourir à la force militaire pour atteindre ses buts politiques, comme en témoignent ses agissements en Géorgie, dans l'est de l'Ukraine et en Crimée.

18. Revenant également sur l'évolution des conflits armés contemporains et ses conséquences, il évoque notamment les menaces hybrides, qui estompent la frontière entre guerre et paix ou entre combattants en uniforme et "petits hommes verts", et souligne la place qu'occupent désormais les mesures non militaires dans les domaines politique, social et de l'information. Dans ce contexte, le défi auquel se trouvent confrontées aujourd'hui la Pologne et l'Alliance consiste à contrer des menaces destinées à les mettre sous pression sans pour autant déboucher sur une guerre. Le général donne plusieurs exemples de telles provocations, comme les évaluations non annoncées de l'état de préparation au combat et la tenue d'exercices offensifs à grande échelle.

19. Mais la menace la plus grave reste une agression qui serait directement lancée à l'encontre d'un État membre de l'OTAN. L'intervenant met en garde contre la progression rapide des capacités militaires de la Russie qui, forte de ses moyens ainsi modernisés, est en mesure d'étendre son champ d'action militaire. L'analyse des exercices militaires menés dernièrement par la Russie a fait ressortir la menace qui pèse sur les anciens membres du Pacte de Varsovie.

20. Pour le général Joks, les forces armées restent le principal moyen dont dispose son pays pour contrer ces différentes menaces. La Constitution polonaise enjoint aux forces armées de protéger l'État, de rester politiquement neutres et de demeurer soumises au contrôle démocratique civil. Les forces armées polonaises, rappelle-t-il, ont trois grands objectifs, à savoir, premièrement, garantir la défense de l'État et contrer les agressions armées ; deuxièmement, appuyer les institutions de défense et prêter assistance aux citoyens ; et troisièmement, prendre part aux missions internationales de consolidation de la paix et de résolution des crises. L'état de préparation des forces constitue dès lors un facteur essentiel.

21. Le général aborde ensuite la question du développement des capacités opérationnelles des forces armées polonaises dans des domaines comme la doctrine, les structures organisationnelles, la logistique, les infrastructures, l'entraînement, le leadership, l'interopérabilité, la recherche-développement et la maintenance. Il souligne la contribution importante qu'apportent les

progrès techniques au développement capacitaire. Les priorités des forces armées polonaises dans ce contexte sont au nombre de cinq, à savoir : défense aérienne et antimissile, cyberdéfense et moyens de cyberguerre, systèmes C4ISR, systèmes de combat à longue portée et à guidage de précision et enfin, modernisation des forces blindées et mécanisées.

22. Le général souligne que le renforcement de ces capacités repose, entre autres facteurs déterminants, sur le financement. Il se fait l'écho des propos tenus avant lui par le ministre, à savoir que la Pologne consacre aujourd'hui 2 % de son PIB à la défense, et que ce chiffre devrait passer à 2,5 % d'ici à 2030. Il évoque par ailleurs une nouvelle loi qui devrait permettre de faire passer les effectifs armés du temps de paix à 200 000 hommes. Ces évolutions, indique le général, s'inscrivent directement dans le droit fil du sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en 2016 et de l'évaluation interne de la menace.

23. Outre l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine et les forces spéciales, la Pologne peut compter sur ses unités de défense territoriale. Celles-ci sont chargées de cinq missions essentielles, à savoir les opérations militaires de défense du territoire en cas de conflit armé ; la protection civile en cas de catastrophe naturelle ; la protection civile face à des opérations de déstabilisation et de désinformation ; le soutien des systèmes de défense locaux et la promotion du concept de patriotisme. Le nouveau plan national de défense territoriale va être mis en œuvre en plusieurs étapes au cours des années qui viennent. À terme, 17 unités de défense territoriale devraient être mises en place. À ce jour, six d'entre elles ont été constituées, en commençant par les provinces orientales.

24. Les forces armées polonaises participent également de manière active aux opérations alliées. Aujourd'hui, des forces polonaises sont présentes en Iraq, en Afghanistan et dans les Balkans. L'expérience acquise dans le cadre des opérations internationales contribue au développement des forces armées polonaises et vient renforcer leurs compétences. La participation des forces armées polonaises aux exercices militaires internationaux, poursuit l'intervenant, sert également l'interopérabilité des forces de l'OTAN. Le nombre d'exercices internationaux, et en particulier des exercices menés dans l'est de la Pologne, a augmenté au cours des dernières années. Les exercices les plus conséquents menés en Pologne en 2018, à savoir Anaconda 18 et Dragon 18, associeront tous les Alliés et l'ensemble des membres du Partenariat pour la paix. La Pologne continuera également de participer aux exercices de gestion des crises menés en coopération avec l'UE, et ce dans la continuité de la coordination instaurée l'an dernier lors de l'exercice PACE 17 de l'UE.

25. La Pologne participe activement au renforcement du flanc est de l'Alliance. Pour le général, la mise en place de l'eFP et de la tFP représente un des acquis majeurs du sommet de Varsovie de 2016. La force principale sur laquelle repose l'eFP comprend quatre groupes de combat multinationaux déployés en Pologne, en Lettonie, en Lituanie et en Estonie. Chacun de ces groupes de combat est dirigé par un État cadre (États-Unis, Canada, Allemagne et Royaume-Uni). La division multinationale Nord-Est basée à Elblag en Pologne coordonnera toutes les opérations eFP en temps de paix une fois qu'elle aura atteint l'état final de préparation opérationnelle, d'ici à la fin de l'année. Le général indique que les groupes de combat de l'eFP sont prêts et agréés, et qu'ils possèdent l'ensemble du potentiel de combat requis pour mener des opérations dans leurs zones de responsabilité. Il revient sur le rôle de premier plan joué dans ce contexte par la Pologne qui assure la dissuasion de l'OTAN dans l'est en tant que pays hôte pour un de ces groupements tactiques, et qui fournit par ailleurs des troupes à l'eFP en Lettonie et à la tFP en Roumanie.

26. Le président remercie les intervenants, adresse ses félicitations au ministre pour avoir atteint l'objectif des 2 % et, au travers des deux intervenants, fait part de sa reconnaissance à la Pologne qui accueille sur son sol les États-Unis, pays cadre pour le groupement tactique eFP basé dans ce pays. La réalisation de l'objectif des 2 % auquel ont souscrit les Alliés va de pair avec l'engagement pris par les États-Unis dans le cadre de l'initiative de dissuasion européenne. Le président invite ensuite les participants à poser rapidement quelques questions aux intervenants.

27. **Juozas Olekas** (LT) souhaite obtenir de plus amples informations sur les opérations de la Russie à Kaliningrad et s'interroge sur les moyens supplémentaires – politiques et militaires – qui pourraient être mobilisés à l'appui de l'Ukraine, laquelle ne défend pas seulement son propre territoire mais également la sécurité de l'Alliance. **Bob Stewart** (UK) fait remarquer que Kaliningrad ne se trouve qu'à 318 km de Varsovie. Il demande si le processus de décision du Conseil de l'Atlantique nord (CAN) est suffisamment rapide pour déclencher l'article 5 dans les temps. **Andreas Loverdos** (GR) demande au ministre d'évoquer plus longuement les raisons pour lesquelles l'OTAN devrait poursuivre son élargissement, notamment en intégrant l'Ukraine.

28. Dans sa réponse à M. Olekas, le ministre Blaszczak indique que la Pologne est particulièrement attachée au maintien de relations aussi étroites que possible avec la Lituanie, et mentionne à ce titre plusieurs initiatives spécifiques, comme les unités de combat lituano-polonaises, les réunions au niveau ministériel et la collaboration en matière de cyberdéfense. Il appelle tout particulièrement l'attention sur l'initiative de Bucarest (B9). En réponse à M. Stewart, il déclare que l'article 5 constitue le fondement de l'Alliance et ajoute que la Pologne est tout à fait disposée à instaurer un environnement propice à des opérations de défense interarmées. S'agissant de la prise de décisions par le CAN, il rappelle l'importance de la compréhension mutuelle et des exercices conjoints. Il ajoute qu'il faut se donner les moyens de décourager les menaces, de manière à faire comprendre à un agresseur potentiel que toute violation de l'ordre actuel se verrait opposer une réponse à la fois rapide et massive. En réponse à la dernière question, le ministre indique que le soutien à la Géorgie et à l'Ukraine constitue une priorité aux yeux de la Pologne, et ajoute que ces deux pays devraient rejoindre l'OTAN sans tarder. Il déplore la lenteur du processus et prend acte des efforts déployés par ces deux pays pour remplir leurs engagements dans toute la mesure du possible.

29. **Franklin van Kappen** (NL) demande au ministre comment le gouvernement polonais compte procéder pour assurer le financement à long terme de la défense, sachant combien atteindre des objectifs de ce type peut s'avérer difficile dans des démocraties multipartites et sur fond d'élections tenues tous les quatre ans. **Artis Rasmanis** (LV) demande dans quelle mesure l'entraînement militaire dispensé actuellement permet d'assurer la protection du corridor de Suwalki. **Iryna Friz** (UA) indique que la structure militaire des forces armées ukrainiennes rappelle fortement celle de leurs homologues polonaises. Compte tenu de l'importance que revêt l'interopérabilité dans la perspective d'une adhésion éventuelle de l'Ukraine à l'OTAN, elle souhaite savoir combien de temps il a fallu aux forces polonaises pour être prêtes à mener des opérations internationales.

30. Dans sa réponse à M. Franklin van Kappen, le ministre indique que la planification à long terme figure au nombre des grandes pistes exploitées par son gouvernement en vue de préparer les forces armées polonaises à leurs missions futures. Avec la croissance économique, poursuit-il, l'État bénéficie aujourd'hui d'une assise stable. Dans le même temps, il est nécessaire de revoir la taille des forces armées polonaises à la hausse et de moderniser ses équipements. Ce sont là des mesures qui s'inscrivent dans le long terme. S'agissant de la réalisation de l'interopérabilité, il conseille de prendre rapidement les décisions qui s'imposent. Il ajoute que la qualité et l'aptitude au combat des forces armées polonaises s'améliorent avec la participation aux missions internationales.

31. Revenant sur la question de l'interopérabilité, **Wolfgang Hellmich** (DE) rappelle qu'il est important, à côté de l'interopérabilité militaire entre forces armées, de renforcer l'interopérabilité politique entre décideurs. Comment, interroge-t-il, peut-on et doit-on renforcer la coopération interparlementaire ? Il demande également au ministre quelle place la coopération structurée permanente (CSP), la Revue annuelle coordonnée de défense (CARD) et le Fonds européen de la défense (FED) occupent dans les politiques polonaises. **Ants Laaneots** (EE) demande si la Pologne compte poursuivre la mise sur pied d'une armée professionnelle, ou si elle a l'intention de rétablir le service militaire.

32. Le ministre déclare que les décisions de financement étant la prérogative des parlements, l'interopérabilité politique est effectivement essentielle. S'agissant de la coopération UE-OTAN, il considère que la CSP doit compléter l'action de l'OTAN, notamment en matière de mobilité des forces armées. En réponse à Ants Laaneots, il indique que la Pologne ne projette pas d'introduire le service militaire prochainement, même si l'idée s'est retrouvée à plusieurs reprises sur la table. Il déclare que les effectifs de l'armée professionnelle vont être revus à la hausse et qu'un soutien supplémentaire sera assuré par les unités de défense territoriale. Fortes de leur connaissance approfondie des conditions et de la topographie locales, celles-ci pourront intervenir en cas d'urgence, par exemple en cas d'inondations ou de fortes tempêtes.

33. **Alexander Neu** (DE) indique qu'alors même que se tient cette réunion, des manifestants sont présents dans un des bâtiments du Sjem pour exiger un meilleur accompagnement pour les personnes handicapées. Comment se fait-il que la Pologne peut investir 2 % de son PIB dans la défense mais n'est pas en mesure d'améliorer l'aide à ces personnes ?

34. Le président intervient pour indiquer que tous les gouvernements sont confrontés aux dilemmes inhérents à la hiérarchisation des priorités. Le ministre répond que la Pologne a déjà revu à la hausse les montants qu'il consacre aux personnes handicapées, et souligne au passage que la Pologne est un pays libre, qui reconnaît notamment la liberté de manifester.

35. En guise de conclusion, le ministre remercie les membres de la commission pour leurs questions et commentaires ainsi que pour l'esprit de coopération qui anime l'Assemblée. Il souligne la contribution de la coopération interparlementaire à la sécurité, en Europe et dans le monde. Il se dit convaincu que le monde libre restera en mesure de relever les défis de sécurité aussi longtemps que l'Alliance demeurera unie.

VI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité *Le partage des charges : recentrer le débat* [065 DSCTC 18 F] présenté par Attila MESTERHAZY (Hongrie), rapporteur

36. Le président présente **Attila Mersterhazy** (HU), qui fait le point sur son projet de rapport relatif au partage des charges. M. Mesterhazy commence par rappeler les développements qui ont mené au sommet de pays de Galles de 2014. Entre la fin de la guerre froide et ce sommet, l'OTAN, le Canada et l'Europe ont fortement réduit leurs dépenses de défense, ce qui s'est traduit de plus en plus visiblement par un écart croissant entre dépenses militaires de part et d'autre de l'Atlantique. Dans le même temps, poursuit-il, l'Europe s'est vue confrontée à une conjonction complexe de menaces inédites exigeant la mise en place d'une nouvelle posture dynamique et mobile de défense et de dissuasion. Afin de permettre à l'Alliance de relever ces nouveaux défis et de répartir plus équitablement le fardeau inhérent à ses nouvelles ambitions, le sommet du pays de Galles de 2014 a débouché sur l'engagement des chefs d'État et de gouvernement d'investir 2 % des PIB nationaux dans leurs institutions de défense.

37. De l'avis de M. Mesterhazy, les progrès en la matière ont été lents et inégaux. Il constate que dans l'ensemble, l'Europe réinvestit dans sa défense ; c'est particulièrement le cas en Europe orientale et dans les pays baltes. Cela dit, 14 pays seulement sur les 29 que compte l'Alliance projettent concrètement d'atteindre l'objectif des 2 % d'ici à 2024. M. Mesterhazy observe que l'absence de coopération en matière de défense sur le continent européen vient encore compliquer les choses, avec pour résultat des doubles emplois et un subventionnement excessif. Il prend également des critiques relatives à la référence des 2 %, notamment l'absence de définition commune ou encore l'impossibilité de calculer l'acceptation du risque par les Alliés ou de mesurer la qualité des résultats.

38. En conclusion, M. Mesterhazy assure les membres de la commission de l'engagement des États-Unis en faveur de la sécurité européenne, lequel trouve sa meilleure illustration dans le soutien qu'apporte Washington à l'initiative de dissuasion européenne. Il déclare qu'il appartient maintenant

aux Alliés européens d'emboîter le pas aux États-Unis en matière d'investissements, et souligne le rôle que doivent jouer les parlements dans le recensement des moyens à mobiliser en faveur de l'objectif commun de sécurité collective.

39. Le président remercie l'intervenant pour son projet de rapport et ouvre le débat. Plusieurs membres de la commission trouvent à redire aux paragraphes 84 et 85. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) déclare que ces paragraphes donnent erronément à penser que l'engagement des 2 % aurait été imposé, et ne résulte pas d'un consensus entre tous les Alliés. D'autre part, le texte sous-entend que les États-Unis ne sont pas fondés à exprimer leurs préoccupations. Il se dit particulièrement troublé par l'utilisation du terme « courte vue » appliqué à l'administration Trump, faisant valoir qu'il s'agit là d'une manière plutôt inhabituelle de se référer à un Allié, et demande dès lors que les deux paragraphes en question soient supprimés. **Michael R. Turner** et **Ted Poe** (US) lui emboîtent le pas, le second qualifiant d'« offensant » cet épithète accolé à l'administration Trump. M. Turner indique avoir reçu des assurances quant au fait que le texte sera modifié. **Anna Fotyga** (Parlement européen) exprime des préoccupations similaires et suggère le dépôt d'amendements écrits. Elle souligne par ailleurs qu'il est important de maintenir l'objectif des 2 % du PIB et des 20 % de ces derniers à consacrer à l'acquisition de matériels et à la R&D, au vu notamment de la guerre qui se poursuit en Ukraine et de l'annexion illégale de la Crimée. L'Ukraine, dit-elle, défend la liberté de l'Alliance sur son flanc est tout en ne bénéficiant pas elle-même des prérogatives de l'article 5. Il en va de même pour la Géorgie, qui contribue elle aussi à la défense collective de l'Alliance.

40. Le rapporteur est d'accord pour modifier les paragraphes en question et formule plusieurs suggestions en ce sens. Lord Campbell conseille à la commission de ne pas introduire d'amendements sur-le-champ, mais plutôt de relire le rapport attentivement en prévision de la Session annuelle de Halifax. M. Turner se rallie à ce point de vue et remercie les membres de leur mobilisation. En réponse à M. Poe, le rapporteur indique que 2 % ne constitue pas en soi un chiffre parfait, mais qu'il permet au moins de mesurer jusqu'à un certain point les progrès réalisés par les Alliés. S'agissant de l'observation de Mme Fotyga, il rappelle que l'adhésion de l'Ukraine est une question complexe, mais pour lui, l'Alliance ne peut accepter aucune forme d'agression, et la Russie devra, d'une manière ou d'une autre, assumer les conséquences de ses actes.

41. Andreas Loverdos signale certaines erreurs dans les chiffres figurant au paragraphe 70 et propose son aide pour les corriger.

42. **Rick Larsen** (US) revient lui aussi sur les paragraphes 85 et 86. Il espère que le rapport fera ressortir le rôle déterminant du Congrès des États-Unis – et pas seulement de l'administration – dans l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité des États-Unis. Pour étayer son propos, il évoque l'adoption du dernier projet de loi en date sur les dépenses de défense, qui traduit l'engagement ferme des États-Unis en faveur de l'Alliance.

43. Pour Iryna Friz, consacrer 2 % du PIB aux dépenses de défense constitue un strict minimum. Elle fait le parallèle avec les dépenses de défense de l'Ukraine qui, avant 2010, n'atteignaient pas 1 % du PIB, mais sont passées depuis lors à 5 %, et devraient atteindre la barre des 7 % du PIB dans les années à venir.

44. **Sonia Krimi** (FR) souhaite obtenir des éclaircissements quant au paragraphe 72. Elle indique qu'un nouveau projet de loi relatif à la planification de défense vient d'être adopté par le parlement français et se trouve actuellement à l'examen au Sénat. Ce texte doit porter les dépenses de défense à 2 % du PIB, soit 39 milliards EUR pour les cinq années à venir.

45. **Joseph A. Day** revient sur les paragraphes 51 et 52 qui, selon lui, ne reproduisent pas fidèlement les développements survenus au Canada au cours des trois dernières années. Le gouvernement a changé depuis lors, et une nouvelle politique de défense a vu le jour.

46. Le rapporteur rappelle son attachement à la rigueur des informations et assure à la Commission que les chiffres se rapportant à la France et à la Grèce seront rectifiés. En réponse à l'observation de la France sur la planification de défense, il indique qu'il ne disposait pas de cette information au moment de la rédaction du rapport, et que ce dernier sera actualisé. De même, le texte sera revu de manière à tenir compte des travaux du Congrès des États-Unis et de la nouvelle politique en vigueur au Canada. Enfin, il est d'accord pour que la Commission rappelle que la référence des 2 % constitue un strict minimum.

VII. Examen du projet de rapport spécial *Afghanistan* : clé de voûte de la sécurité locale et régionale [066 DSC 18 F] présenté par Wolfgang HELLMICH (Allemagne), rapporteur spécial

47. Comme il reste du temps avant l'examen du point suivant de l'ordre du jour, le président décide de passer directement au projet de rapport spécial sur l'Afghanistan et présente Wolfgang Hellmich, rapporteur spécial.

48. M. Hellmich entame la présentation de son projet de rapport en lançant une mise en garde contre la lassitude qui pourrait s'installer après 17 années de guerre en Afghanistan, et appelle les participants à rester attentifs à l'évolution de la situation dans ce pays. Il rappelle aux délégués que le pays a changé depuis le début de la mission et revient sur différents résultats enregistrés au fil du temps.

49. M. Hellmich dresse ensuite un bilan de l'avancement des réformes du secteur de la sécurité en Afghanistan et fait le point sur les évolutions récentes des politiques des États-Unis et de l'OTAN dans ce domaine, comme le relèvement des effectifs de la mission *Resolute Support* de l'OTAN, qui atteindront 16 000 hommes environ en fin d'année ; les nouvelles dispositions prévoyant la présence de conseillers alliés aux côtés des forces afghanes aux échelons bataillon et brigade ; et l'assouplissement des règles d'engagement des États-Unis. M. Hellmich revient ensuite sur l'avancement de la feuille de route pour les forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF), ce plan stratégique s'étendant sur quatre ans qui vise à réformer et à professionnaliser les forces de sécurité afghanes, et se dit globalement, optimiste quant à la poursuite de sa mise en œuvre. Face aux forces de sécurité afghanes, les talibans de même que l'EIL-K (État islamique en Iraq et au Levant-Khorasan) ont de plus en plus recours à des tactiques terroristes et de type guérilla. Ce regain de violence n'a pas seulement pour effet, souligne-t-il, de fragiliser la sécurité de nombreux Afghans, mais amplifie également les enjeux dans la perspective des élections prochaines.

50. M. Hellmich revient ensuite sur les variables régionales influant sur la paix et la sécurité en Afghanistan. Il met particulièrement l'accent sur la rivalité entre l'Inde et le Pakistan, qui explique la réticence de ce dernier à s'attaquer aux sanctuaires talibans à l'intérieur de ses frontières. Il décrit les mesures prises ces derniers mois par les États-Unis et d'autres pays de la coalition pour mettre le Pakistan sous pression et l'amener à changer d'attitude, tout en reconnaissant qu'il ne faut pas sous-estimer les interactions complexes entre les intérêts des différentes puissances de la région. Il conclut son exposé en exhortant les pays à maintenir leur engagement dans le cadre de la mission *Resolute Support* de l'OTAN, mais rappelle par ailleurs que la solution au conflit passera forcément par un règlement politique dirigé et géré par les Afghans.

51. Le président remercie le rapporteur et ouvre le débat. Bob Stewart (UK) fait remarquer que le rapport reste relativement muet sur le moral des ANDSF, alors qu'il s'agit d'un aspect déterminant pour la poursuite des réformes du secteur de la sécurité en Afghanistan. **Khalid A. Pashtoon** (AF) fait remarquer que la situation de sécurité s'est considérablement détériorée depuis le printemps, qui coïncide avec l'ouverture de la campagne de combat. Il craint que, dans un tel contexte, les ressources financières mobilisées par la communauté internationale à l'appui des élections prochaines ne servent à rien, et demande si le rapport pourrait faire état de cette préoccupation. **Madeleine Moon** (UK) ajoute que la stabilité restera un objectif illusoire aussi longtemps que l'on

ne se sera pas attaqué à la corruption qui mine la police afghane de l'intérieur. Elle demande si une section consacrée à cette problématique pourrait être ajoutée au rapport final.

52. M. Hellmich indique qu'il est d'accord pour ajouter une section sur la police afghane. En réponse à la question sur le moral des forces de sécurité afghanes, il se dit conscient des problèmes posés par les désertions et la délinquance interne aux ANDSF. Pour lui, le problème tient avant tout au solde des membres des forces armées : si un soldat ne peut nourrir sa famille, il déserte. Il évoque également d'autres facteurs tout aussi pertinents, comme le moral de la population en général et l'attitude de cette dernière vis-à-vis de l'État afghan et des ANDSF. En réponse à son collègue afghan, M. Hellmich indique que le parlement allemand a décidé que le mandat des forces armées allemandes en Afghanistan serait étendu à l'encadrement du processus électoral, preuve en soi du vif intérêt que porte la communauté internationale à ce scrutin. Il ne s'agit pas seulement de garantir un retour financier sur investissement, mais aussi de protéger le processus électoral en tant que tel. Cela étant, différentes parties du pays restent occupées par les talibans, et on ne doit pas attendre à ce que la sécurité soit garantie à 100 % à l'approche des élections.

53. **Joao Rebelo** (PT) évoque la dimension régionale du conflit et demande au rapporteur de revenir sur la section du rapport consacrée à l'Iran, en particulier sur la nature des matériels et des autres formes de soutien dont il est question au paragraphe 69. **Norica Nicolai** (Parlement européen) déclare que l'économie afghane reste tributaire du trafic de stupéfiants, du blanchiment de capitaux et du soutien de l'étranger, et demeure confrontée à la corruption. La situation actuelle ne pousse pas à l'optimisme, ajoute-t-elle, et même si certains résultats ont été enregistrés, l'Afghanistan risque de s'embourber dans un conflit gelé. Franklin van Kappen demande au rapporteur de revenir sur les relations entre Daech et les talibans.

54. M. Hellmich répond que les Gardiens de la révolution islamique apportent aux talibans un soutien dans les domaines logistique et du commandement et du contrôle, et ce non seulement dans les zones frontalières mais également, et de plus en plus, dans le centre du pays. L'Iran leur fournit également des armées légères et, en moindres quantités, des missiles. On peut déduire de tout ceci que l'Iran a les moyens d'étendre son influence en Afghanistan. En réponse à l'intervention de Mme Nicolai, M. Hellmich souligne que le recours à la force militaire contre le trafic de stupéfiants ne s'est pas avéré concluant. En fait, il faut offrir aux populations concernées de nouvelles opportunités, sous la forme de sources de revenus différentes. Les modalités de la lutte contre les flux financiers susceptibles de financer le terrorisme doivent être fixées à l'échelle internationale, et il propose de consacrer un rapport distinct à cette problématique plus générale. Il demande également de renforcer l'aide apportée au président Ghani dans la lutte contre la corruption. S'agissant de la coopération entre les talibans et Daech, M. Hellmich indique que ce dernier semble effectivement se rapprocher des talibans. Daech s'efforce aujourd'hui de mettre en place une nouvelle zone d'influence dans le nord de l'Afghanistan, et cela se traduit par une évolution de la relation entre ces deux groupes autrefois rivaux.

55. **Ronan Le Gleut** (FR) rappelle que la France est partie prenante à la coopération civile et culturelle dans le cadre du Traité germano-afghan signé en 2012, et qu'elle lutte contre le terrorisme au travers de l'opération Barkhane au Sahel. Iryna Friz indique pour sa part que l'Ukraine a informé l'Alliance de l'existence de liens entre les talibans et la Russie en 2017, et demande qu'il soit fait mention, au paragraphe 47 du rapport, du soutien de Moscou aux insurgés afghans. **Bastiaan van Apeldoorn** (NL) rappelle que la guerre sévit en Afghanistan depuis 17 ans, qu'elle absorbe d'énormes ressources financières et fait un nombre croissant de victimes, sans que les choses ne s'améliorent pour autant. Il n'est pas convaincu qu'un renforcement de la présence armée améliorera les conditions de vie du peuple afghan, et demande jusqu'à quel point l'OTAN devra encore accroître son engagement militaire, relever ses ressources financières et accepter de nouveaux coûts humains afin d'atteindre ses objectifs pour le pays. Dans le même ordre d'idées, jusqu'à quel point un engagement militaire plus poussé de l'Alliance permettra-t-il à l'Afghanistan de se rapprocher d'une solution politique ? Sonia Krimi met en garde contre les mouvements politiques et religieux qui ont tendance à dire à leurs partenaires ce que ces derniers veulent entendre aussi

longtemps que cela leur permet de se rapprocher de leurs objectifs – c’est notamment le cas des Frères musulmans en Égypte. Dans le même temps, elle exhorte ses collègues à s’abstenir de donner des leçons, ou encore d’évaluer la situation locale en se basant sur des normes occidentales.

56. M. Hellmich convient que l’Alliance n’a pas à apprendre aux Afghans comment mener leur barque. En réponse à la question de M. van Apeldoorn, il demande s’il existe une solution autre que celle consistant à poursuivre l’engagement dans le cadre de la mission de l’OTAN en Afghanistan. Celle-ci a pour objectif d’instaurer des conditions permettant au peuple afghan de ne plus vivre dans la peur, et de mettre en place un État qu’ils puissent s’approprier. Il souligne également qu’il reste encore beaucoup à faire avant d’en arriver là. Enfin, il assure à sa collègue ukrainienne qu’il envisagera d’insérer dans le rapport quelques lignes sur le soutien apporté par la Russie aux talibans.

57. Enchaînant sur la réponse apportée à M. van Apeldoorn, le président rappelle que ce sont les attentats du 11 septembre 2001, premier événement à avoir déclenché l’activation de l’article 5, qui ont motivé la mission en Afghanistan. Cela dit, souligne-t-il encore, les objectifs de la mission ne se résument pas aux seuls buts poursuivis par l’OTAN. Il faut également compter avec les aspirations du peuple afghan qui, chaque jour, est confronté aux menaces pesant sur sa sécurité.

VIII. Table ronde avec le général de brigade Stanislaw KACZYNSKI, commandant adjoint de la 16^e division mécanisée de Poméranie sur *Présence avancée rehaussée de l’OTAN-Pologne - La Brigade NHDF : rôle, capacités et enseignements tirés ; et examen du projet de rapport général Renforcer la dissuasion de l’OTAN à l’est* [063 DSC 18 F] présenté par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général

58. Le président présente l’intervenant. Il s’agit du général de brigade **Stanislaw Kaczynski**, commandant adjoint de la 16^e brigade mécanisée de Poméranie.

59. L’exposé du général Kaczynski porte les forces de l’OTAN en Pologne – rôle, possibilités et enseignements tirés. Il commence par une présentation rapide de l’eFP en général avant d’évoquer le groupement tactique chargé de l’eFP en Pologne et son intégration dans les forces armées polonaises. Le général rappelle que le soutien du bataillon sous commandement OTAN présent en Pologne est assuré par la 15^e brigade. Dotée d’un potentiel de combat important, cette unité déployée à l’extrême nord-est de la Pologne dispose de capacités conséquentes qui lui permettent de défendre le territoire polonais ainsi que le flanc est de l’OTAN. La 15^e brigade, dit encore l’intervenant, fait partie de la 16^e division mécanisée de Poméranie, qui intègre trois autres brigades, deux régiments de soutien, deux unités aériennes ainsi qu’une unité logistique. Les unités de défense territoriale, avec leur excellente connaissance de la situation locale, viennent encore renforcer le système de défense déployé dans l’est. Le général précise que la 15^e brigade est une unité totalement déployée à même d’intervenir à bref préavis. Il détaille les moyens dont elle dispose, soit 3 500 hommes et des matériels militaires modernes, et donne un aperçu de l’ensemble des moyens activables par le groupement tactique eFP de l’OTAN en Pologne.

60. Le général présente ensuite aux membres de la commission les conclusions et enseignements tirés au terme de 18 mois de déploiement de l’eFP en Pologne. Les résultats peuvent être classés en quatre catégories, à savoir procédures et commandement, télécommunications, renseignement et communications stratégiques (Stratcom). La participation à des missions et à des exercices internationaux ainsi qu’un entraînement plus poussé au combat ont préparé la brigade à l’ensemble des activités de combat conventionnelles, y compris aux opérations aériennes. La brigade et l’eFP ont également mis en place des outils de communication efficaces conformes aux exigences de sûreté et de sécurité. L’information peut dorénavant circuler de manière protégée, au travers du réseau de polonais de mission nouvellement créé et des réseaux OTAN. Le général fait état des plans établis en vue de la création d’un réseau de mission unifié, qui permettra d’échanger, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l’information entre tous les États contribuant à l’eFP. Ces derniers sont également convenus de développer une base commune de données de reconnaissance qui

leur permettra de partager l'information sur les menaces potentielles et de repérer d'éventuels déficits. Le général relève encore qu'une coopération étroite devra s'instaurer entre les éléments logistiques des acteurs contribuant à l'eFP, de manière à garantir la sécurité du transport des personnes et des matériels. Les communications stratégiques constituent pour lui un des fondements de l'eFP.

61. L'intervenant rappelle que pour l'Alliance, l'eFP doit être un moyen de dissuasion, et ne cherche pas la provocation. Afin de faire passer ce message et de le rendre plus crédible, la quantité ainsi que la qualité des informations générées par l'eFP ont été améliorées. Des journalistes ont notamment été invités à des exercices, et les réseaux sociaux sont mobilisés pour diffuser une image correcte de l'action de l'OTAN. Afin d'atteindre les objectifs fixés pour les communications stratégiques, insiste-t-il, il importe que les messages destinés aux diffuseurs, tant nationaux qu'internationaux, soient coordonnés. Dans cette perspective, des liens de coopération doivent être noués avec les organes de presse sur fond de coordination entre États participant à l'eFP.

62. Joseph A. Day prend alors la parole pour présenter son rapport sur le renforcement de la dissuasion de l'OTAN dans l'est. Il commence par revenir sur le comportement de plus en plus agressif de la Russie sur le flanc est de l'Alliance, comme en témoigne tout particulièrement la situation en Ukraine et en Géorgie. L'Alliance, poursuit-il, doit répliquer à ces agressions en renforçant sa posture de défense et de dissuasion et en apportant un soutien à ses partenaires dans la région.

63. M. Day revient sur les mesures prises par l'OTAN dans le sillage des sommets de l'OTAN tenus au pays de Galles et à Varsovie en 2014 et en 2016 respectivement, lesquelles prévoyaient une réorganisation des forces de réaction par le biais plan d'action réactivité, la mise en place d'une présence avancée rehaussée en Pologne et dans les pays baltes et le déploiement d'une présence avancée adaptée dans la région de la mer Noire. De leur côté, les États-Unis sont venus renforcer leurs contributions à la défense européenne via l'initiative de dissuasion européenne. M. Day se félicite de ces différentes mesures, mais considère qu'il faut aller plus loin.

64. Il explique ensuite de manière plus détaillée pourquoi le comportement et les agissements de la Russie amènent aujourd'hui l'OTAN à renforcer son flanc est. Depuis une dizaine d'années, la Russie intensifie ses ingérences non conventionnelles dans les affaires politiques, économiques et sociales des Alliés et des partenaires, et ce par différents moyens – des cyberattaques à l'accaparement de ressources en passant par l'immixtion dans les élections démocratiques. Il évoque aussi le renforcement des capacités militaires conventionnelles de la Russie, qui s'active à mettre en place des forces armées déployables conventionnelles modernes présentant un niveau élevé de préparation. De tels développements, dit-il, confrontent la région balte à des défis particulièrement complexes.

65. S'agissant des mesures qu'il conviendrait de prendre, le rapporteur formule plusieurs recommandations qui devraient permettre de progresser. Il importe surtout d'améliorer la posture de défense et de dissuasion de l'Alliance en misant sur la mobilité militaire et en relevant les investissements de défense. M. Day conclut en encourageant les Alliés à accroître leurs contributions en moyens déployés à l'est et à renforcer leurs investissements à long terme dans les systèmes de défense. L'UE-OTAN devront également lancer des initiatives conjointes en vue d'améliorer les infrastructures et d'éliminer un certain nombre d'obstacles juridiques et bureaucratiques dans le domaine de la mobilité militaire.

66. Juzas Olekas évoque la coopération entre ministres des transports de l'Alliance. Selon lui, la définition de critères techniques a autant d'importance que la levée des obstacles administratifs. Anna Fotyga remercie la 15^e brigade pour son action. Elle remercie également M. Day pour son rapport où il est rappelé, à juste titre, que la menace posée par la Russie reste d'actualité. Il est déterminant, selon elle, d'atténuer les menaces pesant sur le corridor de Sulwalki. Selon Lord Campbell of Pittenweem, le paragraphe 27 qui fait mention de l'étude de la Corporation RAND

sur la posture de l'OTAN résume parfaitement la nature du problème. L'eFP constitue certes un fil de détente (*tripwire*), mais le système ainsi mis en place reste très fragile. **Pierre Paul-Hus** (CA) propose d'intégrer au rapport l'exposé fait par le général Ben Hodges à Istanbul en 2016, qui soulignait toute l'importance de la mobilité militaire. Iryna Friz signale pour sa part que la Russie continue à mettre sur pied des groupes militaires privés, tel que le groupe Wagner. Ces entités peuvent se déplacer plus rapidement et mettre en place des conditions propices au déploiement de forces régulières. Elle demande comment l'Alliance et ses partenaires pourraient contrecarrer les menaces hybrides de ce type.

67. Le général explique que les unités de défense territoriale nouvellement créées, entre autres pour réunir des renseignements sur les ressortissants étrangers et individus d'origine inconnue, constituent une réponse face aux agissements de « petits hommes verts ». Les services de renseignement ont également un rôle vital à jouer dans l'identification, l'interception et l'expulsion de ce type d'individus.

68. M. Day assure qu'il révisera le rapport de manière à intégrer les commentaires des participants. Il revient sur l'importance de la mobilité militaire et de la volonté politique, et rappelle que le chiffre de 2 %, même s'il semble abstrait, prend tout son sens à partir du moment où l'on en vient aux différents types d'investissement dont il est question dans le rapport.

IX. Exposé de Raffaello PANTUCCI, directeur, RUSI (*Royal United Services Institute*) sur *Les défis posés à l'Alliance en matière de radicalisation endogène*

69. Le président présente l'intervenant suivant, à savoir **Raffaello Pantucci**, directeur, Études de sécurité internationale au RUSI.

70. M. Pantucci présente un exposé consacré à la radicalisation endogène, et émet différentes suggestions quant à la manière dont l'Alliance pourrait se positionner face à ce problème. Il note que le débat de sécurité international tend à se focaliser sur les menaces extérieures, alors que différents membres de l'Alliance sont également confrontés, à des degrés divers, à une menace intérieure de radicalisation endogène. L'intervenant souligne les liens évidents qui existent entre menace intérieure et extérieure, qu'il s'agisse du soutien opérationnel que s'apportent groupes intérieurs et étrangers, ou encore de l'inspiration et de la motivation portées par un discours global trouvant un écho à l'échelle des pays.

71. Il revient rapidement sur les origines de la radicalisation endogène. Les recherches qu'il a effectuées montrent que les membres de la communauté djihadiste du Royaume-Uni présentent un profil relativement constant – celui de jeunes hommes désenchantés et sans illusions, le plus souvent issus de la seconde ou de la troisième génération d'immigrants et qui trouvent un sens dans des messages diffusés depuis l'étranger. L'intervenant a également constaté que les convertis ainsi que des femmes, des jeunes filles et des mineurs étaient le plus souvent impliqués dans la commission ou la planification d'attentats. Selon M. Pantucci, cette tendance tient au nombre croissant de parents qui décident d'emmener leurs enfants avec eux sur les lieux des combats, où ils sont endoctrinés dès le plus jeune âge.

72. Plusieurs analyses poussées, poursuit M. Pantucci, montrent qu'il n'existe pas de réponse unique à la question des motivations poussant ces personnes à agir comme elles le font. Les travaux réalisés mettent en exergue un sentiment général d'injustice s'inscrivant à partir d'un certain moment dans un scénario de choc de civilisations. Mais d'autres facteurs interviennent également, comme l'excitation à l'idée d'aller au combat, les liens familiaux ou d'amitié, les penchants criminels, les incitants financiers et les contacts avec des recruteurs. La multiplicité de ces motivations rend difficile l'élaboration d'une riposte appropriée.

73. Certains ralliaient déjà les champs de bataille d'Afghanistan, du Pakistan, du Yémen et de la Somalie dans le passé, mais la Syrie et l'Iraq d'aujourd'hui attirent nettement plus de monde, explique M. Pantucci. Ces chiffres sont toutefois en train de baisser. L'intervenant attribue ce phénomène à deux facteurs, à savoir, premièrement, les moyens de plus en plus importants mis à la disposition des autorités pour intercepter les personnes prenant la route des champs de bataille étrangers, et deuxièmement, les pertes territoriales enregistrées par des groupes comme Daech, qui dès lors perdent leur attrait. La radicalisation ne s'en poursuit pas moins dans nos pays, où les mêmes idéologies continuent de séduire des combattants potentiels privés de la possibilité de se rendre sur les lieux de combat à l'étranger. M. Pantucci aborde également la question des personnes revenues au pays. Il indique que l'afflux de retours auquel on s'attendait n'a pas atteint les proportions prévues. La question se pose dès lors de savoir où sont passés ces individus – un certain nombre d'entre eux sont détenus en Syrie, se trouvent aux mains des Kurdes ou se cachent en Turquie tandis que d'autres ont pris la route d'autres théâtres d'opérations.

74. L'intervenant indique ensuite que la nature des attaques terroristes menées en territoire allié a évolué. Les complots ciblés planifiés et mis à exécution directement par les groupes terroristes ont diminué avec le renforcement des mesures de sécurité, et l'on voit plutôt s'accroître le nombre d'attentats commis à l'instigation des groupes terroristes ou inspirés par eux, la frontière entre ces deux notions étant d'ailleurs de plus en plus floue. Les auteurs de ces attentats peuvent avoir des liens avec un réseau, mais il peut également s'agir d'individus souffrant de troubles mentaux ou confrontés à des problèmes d'ordre social qui les poussent à commettre des actes à connotation terroriste sans comprendre pour autant l'idéologie sous-jacente ou entretenir de liens avec un réseau plus étendu. Enfin, il y a les aspirants combattants déçus de n'avoir pu se rendre sur les champs de bataille à l'étranger, et qui décident de passer à l'action sur place.

75. M. Pantucci fait remarquer qu'al-Qaïda et Daech reciblent de plus en plus leur action sur les champs de bataille du Levant. Certains groupes affiliés à Daech et à al-Qaïda restent toutefois présents sur internet de manière à pouvoir éventuellement relancer des opérations ultérieurement, ou recentrent leur action sur des conflits régionaux en Asie du sud, au Yémen et en Afrique du Nord en vue de redorer leur image de marque sur le terrain. Il conseille à l'Alliance de rester vigilante sur les champs de bataille où elle est déjà présente, notamment en Afghanistan. Lutter contre le terrorisme endogène suppose également que l'on se montre cohérent et impliqué à l'étranger.

76. M. Pantucci considère que la meilleure façon de contrer l'extrémisme violent consiste à contrer l'attrait exercé par les idéologies radicales, et il constate avec satisfaction que les choses sont déjà assez avancées dans ce domaine. L'OTAN est bien placée pour assurer le suivi de telles mesures et pour recenser ainsi que pour disséminer les bonnes pratiques, même si l'articulation des différents facteurs de succès ne va pas toujours de soi. L'intervenant estime par ailleurs que l'OTAN a un rôle à jouer dans la coordination entre États membres en matière de lutte contre la radicalisation endogène, et qu'elle peut contribuer à une diffusion plus large des informations du champ de bataille en vue d'intercepter d'éventuels auteurs.

77. L'intervenant termine son exposé en formulant trois conclusions générales : 1) la menace est nettement plus diffuse aujourd'hui que par le passé ; 2) les frontières entre attentats inspirés et instigués sont de plus en plus floues et 3) la riposte à ces menaces ne doit pas dominer la vie de nos sociétés ou entraîner l'apparition d'États policiers.

78. Rick Larsen demande des précisions sur les activités de coordination que pourraient mener les pays afin de rendre l'accès aux lieux de combat plus difficile, et souhaite savoir si les programmes de réintégration s'adressant aux individus de retour au pays ont déjà fait l'objet d'évaluations.

79. M. Pantucci cite la base de données SIS II de l'UE qui, à son sens, offre un excellent exemple de coordination des mesures destinées à empêcher des combattants potentiels de se rendre sur les lieux de combat et d'en revenir. Malheureusement, les données ne sont pas toujours saisies de la même manière et il arrive que certains individus passent au travers des mailles du filet. Europol est

un autre bon exemple de vecteur pour la promotion des bonnes pratiques. Même si l'organisation est toujours en phase d'apprentissage, elle continue d'évoluer et de gagner en efficacité. L'intervenant mentionne également plusieurs études consacrées à la rééducation et à la réintégration des individus de retour au pays. Il souligne les résultats particulièrement intéressants obtenus dans ce contexte par la démobilisation, qui consiste à tenter de persuader les personnes de retour aux pays de ne plus user de la violence, au lieu d'essayer de les encourager à revoir leur vision fondamentale des choses. Chaque approche a toutefois son prix, avertit-il encore, et la réintégration de plusieurs milliers de personnes peut être assortie d'un coût élevé.

80. Madeleine Moon demande à l'intervenant si les motivations poussant hommes et femmes à se rendre sur les lieux des combats sont différentes. Elle demande aussi s'il vaut mieux traduire les individus radicalisés devant nos tribunaux ou les laisser là où ils ont été arrêtés, de manière à ce qu'ils ne radicalisent pas les détenus dans nos prisons.

81. Joao Rebelo demande à l'intervenant d'en dire plus sur les différents programmes de déradicalisation ciblant les individus avant même qu'ils ne se rendent à l'étranger. Ces programmes doivent-ils, selon lui, être obligatoires pour les personnes présentant les premiers signes de radicalisation ? Il s'interroge également sur le rôle que peuvent jouer les communautés locales, en particulier les communautés musulmanes, dans l'endigement de la radicalisation.

82. M. Pantucci répond que les femmes sont moins nombreuses à succomber à l'excitation de se retrouver sur le champ de bataille. Il leur est également plus difficile de se rendre dans certaines régions de combat, comme en Afghanistan et au Pakistan. En réponse à la seconde question de Mme Moon, il déclare que les personnes ayant enfreint la loi dans leurs pays d'origine doivent assumer les conséquences de leurs actes. Cependant il s'inquiète de la demande de certains pays qui consiste à retirer à ces personnes leur passeport, ce qui soulève le dilemme de l'application de procédures judiciaires adéquates. M. Pantucci répond à M. Rebelo que les programmes doivent être imposés lorsqu'ils peuvent encore s'avérer efficaces, c'est-à-dire avant le départ pour les combats. L'intervenant revient sur l'importance de la démobilisation, qu'il juge plus efficace que la déradicalisation. Il souligne également toute l'importance d'instaurer des liens de confiance entre autorités et communautés locales, de manière à ce que ces dernières puissent intervenir valablement. Certes, la vie d'un jeune ne doit pas être détruite du simple fait qu'il a lu tel ou tel livre ; cependant les communautés locales ne doivent pas hésiter à se manifester lorsqu'elles constatent de véritables problèmes.

83. Ted Poe demande à l'intervenant comment différencier un terroriste d'un radical.

84. Iryna Friz fait remarquer que les États font eux aussi appel au terrorisme. Ainsi, Moscou n'encourage pas seulement les islamistes à se rendre en Syrie, mais pousse également les radicaux orthodoxes à partir pour l'Ukraine. Elle se demande s'il existe des moyens de s'attaquer au problème de l'extrémisme orthodoxe.

85. Pour M. Pantucci, les terroristes ont recours à la violence pour atteindre des buts politiques. À la différence de l'individu radicalisé, le terroriste est déjà engagé dans des activités dont le caractère illégal ne fait aucun doute. Le radicalisé a peut-être entamé une réflexion sur ce type d'idées et commencé à les exprimer, mais il peut encore être empêché de les traduire en actes. En réponse à Mme Friz, M. Pantucci considère que le départ de combattants étrangers pour l'Ukraine est un de ces phénomènes qui ne retiennent pas suffisamment l'attention en Europe. Même si le nombre de ces combattants n'atteint pas celui des individus partis pour la Syrie et l'Iraq, ils posent des problèmes en termes de maintien de l'ordre en raison de l'expérience qu'ils ont acquise au combat et du risque de constitution de réseaux terroristes.

X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *Les forces d'opérations spéciales de l'OTAN dans l'environnement de sécurité contemporain* [064 DSCFC 18 F] présenté par Madeleine MOON (Royaume-Uni), rapporteure

86. Madeleine Moon présente son rapport sur le rôle des forces d'opérations spéciales dans l'environnement de sécurité contemporain.

87. Mme Moon commence par remercier les services et les commandants du quartier général des opérations spéciales de l'OTAN ainsi que la fondation internationale SOF (forces d'opérations spéciales) pour leurs contributions au projet de rapport. Elle explique ensuite que les menaces que font peser aujourd'hui la Russie et l'extrémisme violent d'inspiration djihadiste se situent de plus en plus souvent dans la zone grise entre guerre et paix. Les forces conventionnelles n'ayant pas vraiment pour vocation de combattre ces menaces relevant de la zone grise, les forces spéciales voient leur rôle gagner en importance. Mme Moon indique qu'elles sont également devenues l'instrument privilégié des gouvernements depuis le 11 septembre 2001, et ce en raison de leur empreinte moins marquée et d'un rapport coût/efficacité plus intéressant que celui des opérations conventionnelles.

88. Mme Moon souligne le déséquilibre résultant de cette situation en termes de structure de forces et de financement. Alors que 90 % de la totalité des crédits et des ressources restent consacrés aux forces conventionnelles, la plupart des actions ciblées, des opérations de surveillance et de l'assistance militaire de pointe sont exécutées par des forces spéciales. De l'avis de la rapporteure, la majorité des forces spéciales ne sont ni suffisamment importantes ni suffisamment financées pour prendre en charge les missions de plus en plus nombreuses que leur confient leurs gouvernements. Elle exhorte dès lors ses collègues à évaluer par eux-mêmes les efforts menés dans leurs pays respectifs pour développer des forces spéciales, et les invite à la visite que la commission doit effectuer prochainement au Portugal et en Espagne et qui aura pour thème le rôle, la mission et les fonctions des forces spéciales.

89. Bob Stewart revient sur le dilemme fondamental qui transparaît de ce rapport, à savoir qu'étant donné le caractère secret et discret des forces d'opérations spéciales, la problématique de leur amélioration peut difficilement être abordée dans le cadre du CAN et dans d'autres branches du siège de l'OTAN. Il demande à la rapporteure qu'il soit fait état de cette problématique dans le rapport final. **Rob Bishop** (ES) s'interroge sur le mot « insuffisant » utilisé au paragraphe 57 pour décrire le contrôle parlementaire des forces d'opérations spéciales aux États-Unis. Enfin, **Koryun Nahapetyan** (AM) demande quels mécanismes et institutions il conviendrait de mobiliser pour un contrôle parlementaire des forces armées plus poussé, et partant, des forces d'opérations spéciales.

90. Mme Moon indique qu'elle est favorable à la mise en place progressive d'une structure régionale de contrôle opérationnel à côté du seul acteur en place actuellement, à savoir le commandement d'opérations spéciales de l'OTAN. Un commandement régional pourrait en effet aider à garantir le caractère secret, l'état de préparation ainsi qu'une répartition plus équitable des charges au niveau de l'Alliance. En réponse à son collègue des États-Unis, elle se dit prête à retirer la phrase en question de son rapport. Elle revient brièvement sur les problèmes liés à la redevabilité des forces d'opérations spéciales dans son propre pays. Les forces spéciales britanniques ne rendent des comptes qu'au premier ministre et à son cabinet, qui à leur tour sont responsables devant le parlement. Autrement dit, au Royaume-Uni, les forces spéciales échappent de facto au débat public. En réponse à la dernière question sur un mécanisme de contrôle parlementaire, elle revient sur le dilemme entre secret et redevabilité. Selon elle, il serait possible de dégager un équilibre entre ces principes antagonistes en confiant les débats et enquêtes sur les forces d'opérations spéciales aux commissions sur le renseignement et la sécurité plutôt qu'aux commissions de la défense.

XI. Présentation des activités futures de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense

91. Joao Rebelo présente une synthèse des activités de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense et de sécurité en 2018. Selon lui, la visite récente de la sous-commission en Bosnie-Herzégovine et en Serbie s'est avérée constructive. M. Rebelo invite ensuite les membres intéressés à participer à la visite au Portugal et en Espagne programmée du 24 au 28 septembre, à laquelle participera également le GSM (groupe spéciale Méditerranée et Moyen-Orient). Cette visite sera consacrée aux priorités en matière de défense et de sécurité dans le sud, ainsi qu'au rôle des forces spéciales.

XII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité

92. Lord Campbell of Pittenweem fait le point sur les activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité. Il indique qu'une délégation conséquente se rendra en Finlande et en Estonie du 11 au 15 juin. Il encourage également les membres à participer à la seconde visite que la sous-commission doit effectuer à Prague et à Budapest début octobre, conjointement avec une délégation de la commission sur la dimension civile de la sécurité.

XIII. Divers

93. Madeleine Moon remercie le président, Michael R. Turner, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux tout au long de la journée. M. Turner remercie à son tour Ethan Corbin de son aide.

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

94. La présidence annonce que la prochaine réunion plénière de la commission de la défense et de la sécurité se tiendra dans le cadre de la Session annuelle qui aura lieu à Halifax, au Canada, en novembre.

XV. Remarques de clôture

95. Au nom de la commission tout entière, M. Turner remercie toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de la session et lève la séance.